**Demande de copie d’acte de mariage**

[ ] Copie intégrale [ ] extrait d’acte

**Le demandeur**

NOM Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénoms Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse postale Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Je souhaite obtenir une copie de l’acte de mariage de**

Date du mariage Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu de célébration du mariage Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1er conjoint

NOM Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénoms Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu de naissance Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2nd conjoint

NOM Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénoms Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu de naissance Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

…/…

**Lien avec les personnes concernées par l’acte**

[ ] l’un des conjoints

[ ] Un descendant direct

[ ] Professionnel habilité par la loi à formuler la demande

Pour effectuer une demande d’acte d’état civil, merci d’utiliser ce formulaire et de le retourner à la mairie de Petit-Réderching par mail (esther@petit-rederching.fr) ou courrier (Mairie, 3 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching). L’envoi dématérialisé des copies d’actes d’état civil étant interdit, vous recevrez systématiquement les copies demandées par courrier.

Les actes d’état civil sont détenus par la commune où a eu lieu l’événement. Ils sont librement communicables s’ils ont été établis il y a plus de 75 ans.

Concernant les actes de moins de 75 ans, les copies intégrales d’acte de naissance, de mariage et de reconnaissance ne peuvent être délivrés qu’aux personnes concernées par l’acte et à leurs représentants légaux.

En revanche les copies intégrales d’acte de décès, les extraits d’acte de naissance, mariage et décès peuvent être délivrés à tout requérant.